

Courbevoie, le 17 novembre 2020

POURQUOI L'UTILISATION DE L'APLD ?

La filière aéronautique civile traverse, du fait de la pandémie de Covid19, une crise conjoncturelle. La CGT ne nie pas cette crise, mais pour nous il est fondamental de trouver les bonnes solutions pour y faire face, en étant économiquement, socialement et écologiquement responsable.

C'est dans ce contexte que nous avons collectivement pris position pour le principe d'utilisation de l'Activité Partielle de Longue Durée (APLD) comme moyen de passer le creux de charge engendré par cette crise et permettant aussi de ne pas supprimer d'emplois.

Nous sommes donc entrés en négociation sur ces bases, avec comme objectif de sécuriser au maximum l'utilisation et les conséquences de l'APLD, que ce soit pour les salariés ainsi que pour l'emploi.

POURQUOI LA CGT SIGNE L'ACCORD APLD ?

Cet accord Groupe concerne les salariés des GBU AVS (BL FLX, IFE, T&S, ELS et les fonctions supports associés), de la GBU LAS (BL AMS et FCS), de DMS (Centre de compétence microélectronique d'Etrelles) et de SESO.

Contrairement à un autre syndicat représentatif du Groupe nous n'aurons pas la prétention de dire que « nous avons dû reprendre la négociation en main », que nous avons « obtenu (seul), après d'âpres négociations » toutes les avancées, et que « notre signature protège les salariés ». Mais, tout au long de cette négociation, la CGT n'a cessé d'être force de propositions pour obtenir un accord équilibré garantissant le maximum de droits aux salariés et permettant de préparer l'avenir pour nos activités.

Plusieurs éléments fondamentaux ont ainsi pu être intégrés à cet accord :

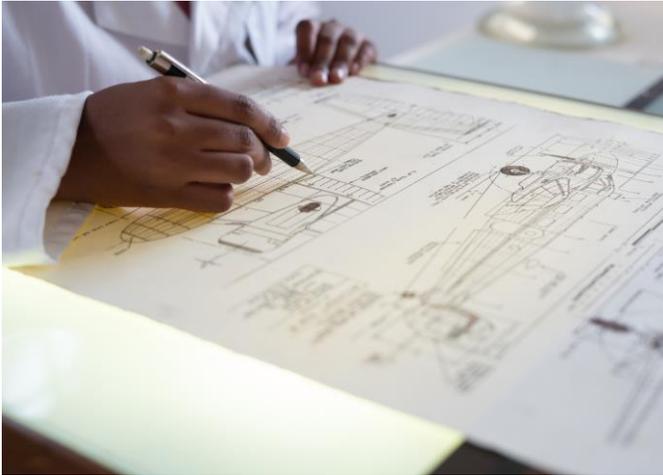
- L'APLD sera organisée de manière identique par équipe, unité de travail.
- L'APLD se fera sur un maximum de 2 jours d'activité partielle par semaine, sauf circonstance exceptionnelle qui nécessitera l'accord du CSE.
- L'APLD sera planifiée par tranche de 6 mois et communiquée aux salariés pour que vous puissiez vous organiser. En cas de modification de cette planification, un délai de prévenance de 15 jours sera nécessaire.
- L'indemnité versée aux salariés en APLD sera lissée par période de 6 mois et sera identique à celle de l'activité partielle suite au confinement, à savoir :
 - 100% de la rémunération mensuelle nette pour les salariés touchant moins de 2 300€ brut
 - 92% de la rémunération mensuelle nette pour les autres, sans effet de seuil à 2 300€ brut.
- Il n'y a pas d'impact de l'APLD sur les jours de congés, ni sur la participation et l'intéressement.
- Les objectifs et la charge de travail seront évidemment adaptés au temps de travail restant.
- Les CSEC et surtout les CSE auront un suivi détaillé mensuel de l'utilisation de l'APLD.

Après avoir consulté l'ensemble de ses syndiqués et avoir obtenu un avis largement majoritaire en faveur de cet accord, la CGT a décidé de signer cet accord APLD. Mais nous savons d'expérience que rien n'est terminé et que le suivi de la bonne application de toutes les mesures sera plus que nécessaire.



▶ **APLD ET PLAN DE SUPPRESSIONS D'EMPLOIS SONT-ILS COMPATIBLES ?**

Comme indiqué précédemment, nous considérons que l'utilisation de l'Activité Partielle de Longue Durée doit être le moyen de « passer le trou d'air » que connaît actuellement l'aéronautique civile. L'APLD doit nous permettre de gérer les sous-activités temporaires le temps que le secteur aéronautique redémarre, tout en préservant tout notre savoir-faire et toutes nos compétences. Nous ne savons pas quand le transport aérien, touché par la pandémie, repartira, mais une chose est certaine, il repartira. **Pour être prêt, dès que l'activité repartira, il est donc important de ne pas se séparer de toutes celles et ceux qui connaissent ces activités, de ne pas supprimer d'emploi pour ne pas se retrouver dans l'incapacité de gérer la charge de travail le moment venu.**



De plus, l'aéronautique civile doit aujourd'hui se transformer, pour répondre à l'urgence climatique. Thales peut participer largement à ces transformations technologiques pour une transition écologique. Nous devons préparer l'avenir maintenant, pour être prêt le plus rapidement possible. Il est donc fondamental d'investir sur les nombreux projets qui concernent l'électrification de l'avion, l'amélioration des opérations de trafic aérien ou encore l'utilisation des drones et nouveaux modes de mobilité urbaine. **Là encore, pour relever ce défi, cela ne pourra se faire avec une suppression de 15 à 25% des effectifs, ni une baisse de l'ordre de 25% des budgets d'investissements.**

Enfin, le principe même de l'APLD vise à protéger l'emploi et les compétences, via un financement public. Or, rappelons que le premier actionnaire de Thales reste l'Etat. Comment gérer cette contradiction entre une aide pour protéger l'emploi et un plan de suppression d'emplois ?

Pour toutes ces raisons nous affirmons que le plan de suppression d'emplois annoncé n'est absolument pas compatible avec notre accord sur l'Activité Partielle de Longue Durée.

▶ **ET VOUS, QU'EN PENSEZ-VOUS ?**

Pour rappel, voici quelques éléments de contexte :

- Le Groupe prévoit un chiffre d'affaire 2020 compris entre 16,5 et 17,2 Milliards d'€, avec un Ebit autour de 8% du chiffre d'affaires, représentant entre 1,3 et 1,4 milliard d'€ de résultat.
- Le Groupe vient de décider le versement d'un acompte sur dividendes, en prévision des résultats du Groupe en 2020, de 85 millions d'€, qui présage à terme un versement de dividendes autour de 350 millions d'€ en 2021.

Pour la CGT Thales, il est clair que ce plan de suppressions d'emplois est une aberration, que nous refusons. Nous proposons, au contraire, un projet industriel et d'investissements pour préparer l'avenir, et l'utilisation de l'APLD pour passer la période actuelle.

Mais vous, qu'en pensez-vous ? La CGT Thales vous donne la parole, à travers un questionnaire. Alors n'hésitez pas à vous exprimer, à nous remonter votre avis et vos propositions, pour que nous puissions construire ensemble l'avenir de la filière aéronautique : <https://coord.cgthales.fr/limesurvey/index.php/122636?lang=fr>



Dans l'immédiat, il nous faut faire barrage à ce plan de suppressions d'emplois et imposer une autre stratégie pour notre Groupe. Pour cela, l'implication de tous les salarié-e-s. est fondamentale. La CGT Thales impulsera toutes les démarches et actions nécessaires. Vous pouvez vous informer sur tous les sites internet de notre plateforme <https://cgthales.fr/>

Coordination CGT THALES

La Défense – Immeuble Monge – 22 place des Vosges – 92400 COURBOVOIE